

2015-03

DELIBERATION du CONSEIL
MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Etaient présents : JEGAT Annie, DURIN Philippe, GUYOMARD Rémi, NAVE Alain, HUNKELER Christine, CLATOT Benoit, CORNU Etienne, DESOMBRE Françoise, GUERARD Annick, BETON Catherine, CRETAIGNE Patricia, DUFOUR Xavier,

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : DRIEUX Dominique, QUIESSE Dominique, MARTINE Géraldine,

Date de convocation : 24 mars 2015

Secrétaire de séance : M.DURIN Philippe

Délibération n°7-2015. Vote du budget primitif 2015 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif de l'exercice 2015, avec les chiffres connus à ce jour. Il s'établit comme suit :

Recettes- Section de Fonctionnement

70	Produit de gestion courante	3 100.00 €
73	Impôts et taxes	173 451.00 €
74	Dotations, participations	197 835.00 €
75	Autres produits courants	20 610.00 €
	Total opérations	394 996.00 €
2	Excédents antérieurs reportés	51 290.00 €
	Total recettes fonctionnement	446 286.00 €

Dépenses- Section de Fonctionnement

011	Charges à caractère général	86 530.00 €
012	Charges de personnel	125 905.00 €
014	Atténuation de produits	35 528.00 €
65	Charges de gestion courante	170 268.00 €
66	Charges financières	3 200.00 €
67	Charges exceptionnelles	400.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 084.00 €
022	Dépenses imprévues	1 000.00 €
023	Virement section investissement	20 371.00 €
	Total dépenses fonctionnement	446 286.00 €

Recettes- Section d'Investissement

10	Dotation	18 100.00 €
13	Subvention d'investissement	7 700.00 €
16412	Emprunts	15 000.00 €
28041512	Subvention Equipement	3 084.00 €
021	Virement section fonctionnement	20 371.00 €
001	Excédent investissement reporté	87 365.00 €
	Total	151 620.00 €

Dépenses- Section d'Investissement

16	Remboursements d'emprunts	20 200.00 €
20	Immobilisations incorporelles	37 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	93 920.00 €
	Total	151 620.00 €

Délibération n°8-2015. Gardiennage de l'église

Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est porté à 430.00 € net pour l'année 2015, à répartir entre Madame Lucie MOULIN et Madame Simone LUNETEAU.

Délibération n°9-2015. Espaces verts :

M.Guyomard a sollicité trois entreprises pour établir des devis pour l'entretien de l'ensemble des espaces verts de la commune (tonte des pelouses, roto-fil, taillage des haies...).

Les devis présentés se chiffrent à :

M.Mille : 8 184.00 € TTC

Ludo Agri Jardin : 21 600.00 € TTC

ESAT Ateliers Château Gaillard : 18 089.04 € TTC

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de continuer avec l'entreprise Mille .

Délibération n°10-2015. Subvention année 2015

L'assemblée décide de provisionner pour l'année 2015, les subventions suivantes :

Subvention de fonctionnement aux associations

compte 6574

Animation village	5000,00
Coopérative scolaire	600.00
Association sportive	300,00
Club des Bons Amis	300,00
Association Four à Pain	300,00
Amicale des sapeurs pompiers	100,00
Farandole	2076,00
Amicale des Anciens Combattants	100,00
	<hr/>
	8776,00

Subvention CCAS

compte 657362

CCAS	<hr/>
	5500,00

Contribution aux organismes de regroupement

compte 6554

ADMR	400,00
SIVOS	92400,00
CES de Darnétal	4420,00
Mission locale/ Relais 16/25	800,00
AIPA	300,00

Fonds Solidarité Energie, Eau	520,00
Fonds aide aux jeunes	160,00
	99000,00

Délibération n°11-2015. Subvention groupement de collectivités : compte 65735 :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) met fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite du service de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes dès lors qu'elles appartiennent à une Communauté de Communes de 10 000 habitants et plus.

La communauté de communes du Plateau de Martainville qui va bientôt atteindre ce seuil s'associe à la Communauté de Communes de Moulin d'Ecalles pour se charger de l'instruction de tous les dossiers d'urbanisme (PC, DP, CU etc...). Ce service engendrera le recrutement de personnel qualifié. Le coût sera dans un premier temps supporté à 50% par les Communautés de Communes et 50% par les communes des EPCI, soit une estimation pour Auzouville de 3 000.00 euros pour une année. Pour l'année 2015, ce service devrait démarrer au second semestre et représentera une charge de 1 500.00 euros provisionnée et imputée au compte 65735.

Délibération n°11-2015. Taux des impôts communaux exercice 2015 :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à 11 voix pour et 1 voix contre, de modifier les taux des taxes directes locales pour 2015 comme suit :

	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Produits :</u>
Taxe d'habitation	16.05	16.64	94 066.00
Foncier bâti	17.43	18.07	57 643.00
Foncier non bâti	36.05	37.37	13 640.00
CFE	14.69	15.23	<u>4 401.00</u>
		<u>Total</u>	169 750.00

Il faut rappeler que ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2004.

Délibération n°12-2015. Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Energie, SDE76 propose la mise en place à partir du 1^{er} mars 2015 et pour une durée de 4 ans (fin 2018) d'un contrat d'entretien du service public de l'éclairage public mutualisé sur le territoire de la CLE n°9 (Commission Locale d'Energie).

M.Guyomard développe les différents points de ce contrat à savoir :

A) **Première étape obligatoire**, subventionnée à 80 % par le SDE76, sur la base d'un linéaire de réseau de 4.13km. Le coût prévisionnel après subvention est de 913 euros TTC pour :

1°) la mise à jour d'un fichier décrivant chaque élément de patrimoine, sa nature, son état de vétusté, son équipement détaillé

2°) la mise à jour d'un plan dématérialisé et géo-localisé avec implantation de tous les éléments de patrimoine du service de l'éclairage public.

3°) la mise en place d'un collier d'identification pour chaque élément du patrimoine : foyer ou armoire

B) **Seconde étape**, en charge à 100% de la commune, sur la base de 110 foyers lumineux et de 8 armoires à entretenir sur la commune. Le coût prévisionnel est de 2951.65 € TTC pour la première année, plus la contribution de fonctionnement au SDE76 de 118 €/an (montant annuel évolutif suivant l'actualisation des prix et du parc à exploiter). Cette étape comprend :

1°) un état des lieux avec la liste des non-conformités et l'établissement des devis de mise aux normes.

- 2°) un nettoyage complet et une vérification des lanternes avec changement des sources lumineuses et réglage des armoires de commande
- 3°) tous les dépannages curatifs ordinaires, tous les dépannages curatifs urgents et les mises en sécurité, fourniture et main d'œuvres incluses dans le prix annuel forfaitaire, quel que soit le nombre de pannes, de déplacements et d'intervention
- 4°) un rapport annuel et un rapport de synthèse de fin de marché

C) De façon facultative à l'initiative et à la charge à 100% de la commune. Les travaux neufs de rénovation, les travaux neufs de réparation suite à des accidents ou actes de vandalisme, les propositions technico-économiques de la maîtrise de la demande d'énergie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public pour la période allant du 1er mai 2015, ou à compter de la date de sa notification si elle est postérieure à celle-ci, jusqu'au 31 décembre 2018, pour la prestation de base de maintenance préventive et curative,
- **accepte** l'option 1 concernant les travaux préparatoire et sollicite pour ceux-ci la subvention de 80% du SDE76,
- inscrit chaque année les dépenses au budget,
- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre le SDE76 et la commune.

Questions diverses :

- Le 19 février, assemblée générale de la Communauté de Communes pour le vote du budget 2015 et l'approbation du compte administratif 2014.
- Le 18 mars, assemblée générale du SYMAC, vote du budget 2015 et l'approbation du compte administratif 2014. Prévision d'une visite pour les délégués des installations en eau et en assainissement afin de mieux repérer les lieux.
- Le 23 mars assemblée générale du Syndicat scolaire pour le vote du budget 2015, l'approbation du compte administratif 2014 et les modifications de fonctionnement des activités périscolaires.
- Le 26 mars, assemblée générale du SIAEPA vote du budget 2015 et l'approbation du compte administratif 2014. Exposé du nouveau règlement du SPANC.
- Le 30 mars, assemblée générale du Syndicat des Collèges, vote du budget 2015 et l'approbation du compte administratif 2014. Participation pour le transport de 6.50 euros par habitant, soit pour Auzouville 4 420.00 euros.

La séance est levée à 23 heures

Prochaine réunion de conseil le lundi 18 mai 2015 à 20h30.

Annie Jégat
Alain Nave
Dominique Quiesse
Patricia Crétaigne
Dominique Drieux

Philippe Durin
Christine Hunkeler
Benoît Clatot
Françoise Desombre
Annick Guérard

Rémi Guyomard
Catherine Béton
Etienne Cornu
Xavier Dufour
Géraldine Martine